

Questions orales

s'est présenté à moi, non comme un ministre du Cabinet, mais comme un membre du Parlement s'intéressant aux gens de son comté ou de sa circonscription où travaillait apparemment le requérant.

Voilà ce qui s'est passé.

M. Turner (Vancouver Quadra): Déposez la lettre en entier.

Une voix: Oui, déposez-la.

M. le Président: La parole est au premier ministre.

M. Mulroney: C'est le chef de l'opposition qui en a parlé. Je lui signale que, indépendamment des précédents sur lesquels on peut être d'accord ou non, la plupart des députés, sinon tous, sont d'avis que la conduite du ministre de la Condition physique et du Sport amateur a été correcte.

C'est pourquoi j'ai dit aujourd'hui, dans un communiqué que je suis prêt à déposer, que j'accepte sa démission avec une réelle tristesse. Il est clair que sa démarche auprès du tribunal n'était pas motivée par la recherche d'un intérêt ou d'une faveur, mais par la conviction nette d'agir pour le bien de la communauté sportive canadienne. Qu'il ait offert de démissionner dans ces circonstances prouve à quel point il respecte le Parlement et ses devoirs de ministre.

Le geste du jeune ministre de la Condition physique et du Sport amateur témoigne de la noblesse de son caractère. Je lui rends hommage et je sais que tous les députés en font autant.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, les pêcheurs canadiens ne veulent pas se recycler, ils veulent continuer de pêcher. Ils veulent savoir pourquoi le gouvernement accordera cette année non seulement des contingents de morue à la France, mais aussi des contingents de sébaste à l'Union soviétique et à plusieurs autres pays étrangers, de même que des contingents de flétan du Groenland à divers pays étrangers, à l'intérieur de la zone de 200 milles du Canada.

Le ministre des Pêches et des Océans est-il au courant que l'usine de Trepassey, qui ferme ses portes et qui se trouve dans sa circonscription, transforme surtout de la morue et du poisson plat, notamment du flétan du Groenland et non de la morue; que celle de Gaultois, qui ferme aussi ses portes et se trouve également dans sa

circonscription, ne transforme que du sébaste, et pas une once de morue.

Nous voulons savoir pourquoi le gouvernement a décidé, pour 1990, d'accorder à l'Union soviétique, dans le cadre de l'OPANO, un contingent de sébaste de 10 900 tonnes dans les zones 3-N et 3-O sur la côte est de Terre-Neuve, dans notre zone de 12 milles tout le long de la côte est, tandis qu'il accorde aux pêcheurs canadiens 300 tonnes de moins qu'aux pêcheurs soviétiques. Les Canadiens veulent savoir pourquoi.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député de Gander—Grand Falls sait pertinemment que les pêcheurs canadiens ont priorité sur toutes les espèces de poisson à l'intérieur de la zone canadienne de 200 milles mais que, au-delà de la zone de 12 milles, le Canada n'a droit de regard que sur les espèces qu'il exploite.

• (1430)

Le député crie encore au loup et, comme l'a si bien fait remarquer l'autre jour un journaliste du *Chronicle-Herald*:

Pendant ce temps, la manie qu'a M. Baker de réduire des problèmes complexes à la seule question de la surpêche étrangère ne peut être que nuisible, quelle que soit la gravité des conséquences de ces problèmes pour ses électeurs.

Cette industrie a déjà suffisamment de problèmes réels sans qu'on en invente de nouveaux.

Tel est le point de vue du *Chronicle-Herald*, et bon nombre d'habitants de la région de l'Atlantique le partagent.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, le ministre croit probablement que le sébaste revient à l'Union soviétique parce qu'il est rouge, que le flétan du Groenland appartient au Groenland à cause de son nom et que la plie d'Amérique appartient aux États-Unis. Le Cabinet, quant à lui, n'est qu'un ramassis de limandes à queue jaune.

Des voix: Bravo!

M. Baker: Rien de très substantiel.

Je veux interroger le ministre au sujet des zones 2G et 2H. Comme vous le savez, monsieur le Président, ces zones s'étendent en majeure partie sur la côte du Labrador. Il s'agit des bancs de Hamilton, où se reproduit la morue du nord. Toute cette partie se trouve à l'intérieur de la zone des 200 milles. Pourquoi le gouvernement a-t-il attribué à des pays étrangers un contingent de morue qui est passé à 11 400 tonnes cette année, ce qui représente une augmentation de 1 000 tonnes, alors que celui du Canada a été réduit d'autant, tombant à 8 600